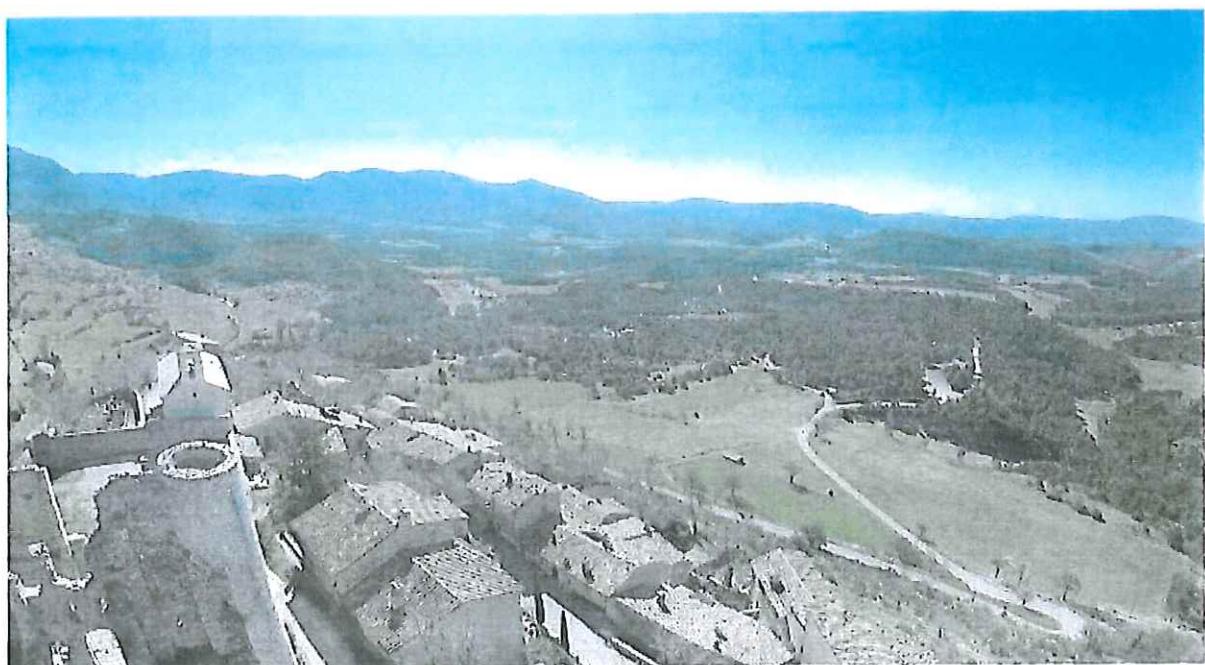


# COMMUNE DE BARGEME

## DICRIM

Document d'information communal  
Sur les Risques Majeurs



# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les risques Naturels

Il appartient à chacun, collectivité et population de se préparer.

### La Collectivité :

- \*Une cellule de crise se met immédiatement en place en Mairie.  
Téléphone 04.94.50.21.94 - Fax 04.94.84.20.78 -  
Mail : [Bargeme.commune@orange.fr](mailto:Bargeme.commune@orange.fr) /
- \*Les plans d'alerte, d'information de la population, d'évacuation et d'organisation des secours sont mis en œuvre.
- \*La population est alertée par les services de secours, en porte à porte, par haut-parleur, par le tocsin, par SMS, mail, téléphone.
- \*Des points de regroupement sont établis dans les bâtiments publics qui peuvent également servir de lieux d'hébergement.

### La Population :

Chacun de nous doit prévoir les risques en fonction de son environnement immédiat. Il est bon d'afficher les gestes élémentaires en cas de survenue d'un risque majeur et divers numéros de téléphone : pompiers 18 ou 112, Médecin de Comps 04.94.76.90.02 et avoir à l'esprit que l'électricité peut être coupée d'où interruption de service ADSL, GSM, seule la ligne filaire France Télécom restant exploitable.

Etablir un plan familial de mise en sûreté, reconnaissance de son environnement, des chemins d'évacuation, documents importants à emporter ...

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les risques Naturels

Les Risques auxquels la commune peut être soumise :

### Les Risques Naturels :

\*Feu de Forêt



\*Inondation



\*Mouvement de terrain



\*Séisme Zone de sismicité 4 (Risque moyen)



### Les Risques Météorologiques

\*La Neige et le Grand froid



\*La Tempête



\*La Canicule



### Les Risques Technologiques

\*Transport de Matières dangereuses



### Les Risques Sanitaires

\*Pandémie Grippe



\*Epidémie de chikungunya



# RISQUE NATUREL FEU DE FORET

## Définition du Risque

Trois conditions sont nécessaires à un départ de Feu :

- Une source de chaleur (flamme ou étincelle)
- Un apport d'Oxygène
- Un combustible (la végétation)

Le risque est davantage lié à l'état de la forêt (sécheresse, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (pins, hêtres, sapins, chênes). Il est important de respecter la réglementation d'emploi du feu en écoubage ou incinération et celle de l'utilisation des barbecues.

## Quels sont les Risques sur la Commune de BARGEME

Le Territoire communal est essentiellement occupé par des espaces naturels et espaces agricoles.

L'occupation des sols se divise en quatre :

- Les Forêts (forêt mélangée, forêt de conifères, forêt en mutation)
- Les Espaces Agricoles
- Les Terrains à végétation basse (Landes Parcours)
- Les Terrains nus (Roche)

Les Principaux incendies que la commune a connu sont ceux de :

1965 : Forêt du Brouis 760 Hectares brûlés

2007 : Forêt du Brouis 39 Hectares brûlés

## S'Organiser et Anticiper

- Avoir débroussaillé son terrain et élagué les arbres aux normes
- Eviter le stockage du bois contre l'habitation
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau Matériel)
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets, Toiture (balayer les éventuelles aiguilles de pins)

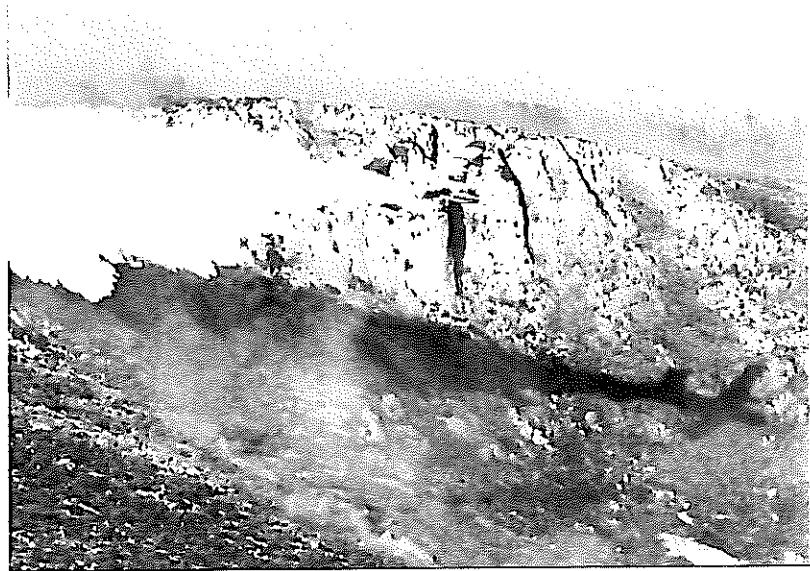
## PENDANT

**Si nous sommes témoins d'un départ de Feu dans la nature**

**ALERTER LES POMPIERS 18 OU 112**

- S'éloigner dos au vent
- Si on est surpris par le front de feu : respirer à travers un linge humide, Rechercher un écran (mur, rocher)
- Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Un feu passe généralement très vite au-dessus des maisons si les précautions d'élagage et de débroussaillage ont été respectées.
- La mise à l'abri est préférable à l'évacuation des lieux
- Ouvrir le portail du Terrain
- Fermer les bouteilles de Gaz (Eloigner celles qui sont à l'extérieur).
- Fermer les Volets, Portes et Fenêtres et les arroser abondamment
- Fermer la Trappe de la Cheminée, occulter les aérations avec des linges humides.
- Rentrer les Tuyaux d'arrosage.



## L'INCENDIE APPROCHE

- \*Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- \*Fermez les vannes de Gaz et produits inflammables.

## L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE

- \*Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
- \*Fermez portes et fenêtres, calfeutrez avec les linges mouillés
- \*Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- \*Ne sortez pas sans l'ordre des autorités.

**En cas d'évacuation ordonnée par les autorités :** Ne pas s'affoler, prendre le minimum de documents importants permettant de faire face, papiers d'identité, CNI, livret de Famille ... carnet de chèques, carte vitale, vêtements, chaussures fermées, traitement médical.. Couverture de survie, un peu de nourriture et d'eau. Si possible un petit poste de radio pour suivre les évolutions sur France Info Draguignan 105.8 ou Radio Verdon

**La Salle Pierre JASSAUD Au village est le lieu de Regroupement et d'Hébergement Possible.**

## APRÈS :

- \*Eteindre les Foyers résiduels en tenue adaptée (proscrire les fibres synthétiques et avoir des chaussures fermées)
- \*Faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance.

### EXTRAIT DE L'ARRETE DE DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE DANS LE VAR

- 1-L'éloignement des houppiers des arbres d'au moins 3M des constructions et installations
- 2-L'éloignement des houppiers de 3M des uns des autres avec possibilité de maintenir des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15M et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3M
- 3-La suppression des arbustes en sous étage des arbres maintenus
- 4-L'élagage des arbres maintenus sur les 2/3 de leur hauteur jusqu'à une hauteur minimale de 2.5M pour les sujets de plus de 4M
- 5-Une dimension maximale de 10M pour les bouquets d'arbres et de 3M pour cinq bouquets d'arbustes.
- 6-La coupe rase de la végétation herbacée et ligneuse basse
- 7-Le ratissage et l'élimination de la litière et des feuilles de la zone des 20m autour des constructions et installations.
- 8-L'élimination des arbres morts et branches mortes ainsi que des rémanents des coupes et de débroussaillement.
- 9-Les haies non séparatives, assimilées à des bouquets, doivent être distantes d'au moins 3M des constructions, installations et des autres ligneux et d'une longueur de 10M maximum d'un seul tenant.
- 10-Les haies séparatives, d'une hauteur et d'une épaisseur maximale de 2M doivent être distantes d'au moins 3M des constructions et installations.
- 11-Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4M à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la plate-forme de manière à obtenir un gabarit de passage de 4M minimum.



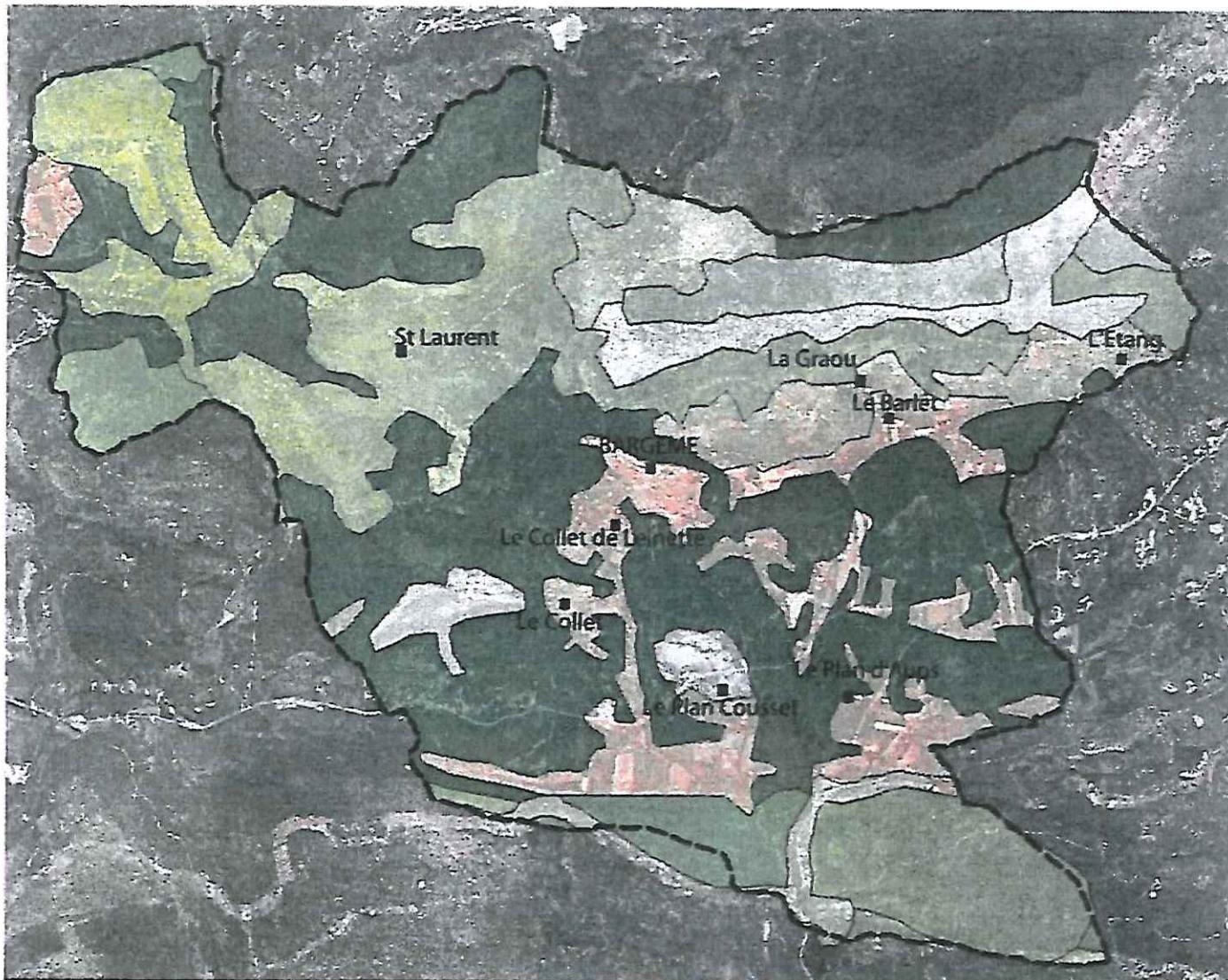
## ***INCENDIES DE FORETS***

*Commune de :*

**BARGEME**

83 010

<u>Année :</u>	<u>Surface incendiée par commune :</u>	<u>Surface totale de l'incendie :</u>	<u>Numéro d'incendie :</u>
1965	760 ha	995 ha	352-1
2007	39 ha	39 ha	411-11



- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Pelouses et pâturages naturels
- Prairies
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes



REPUBLIC FRANCAISE

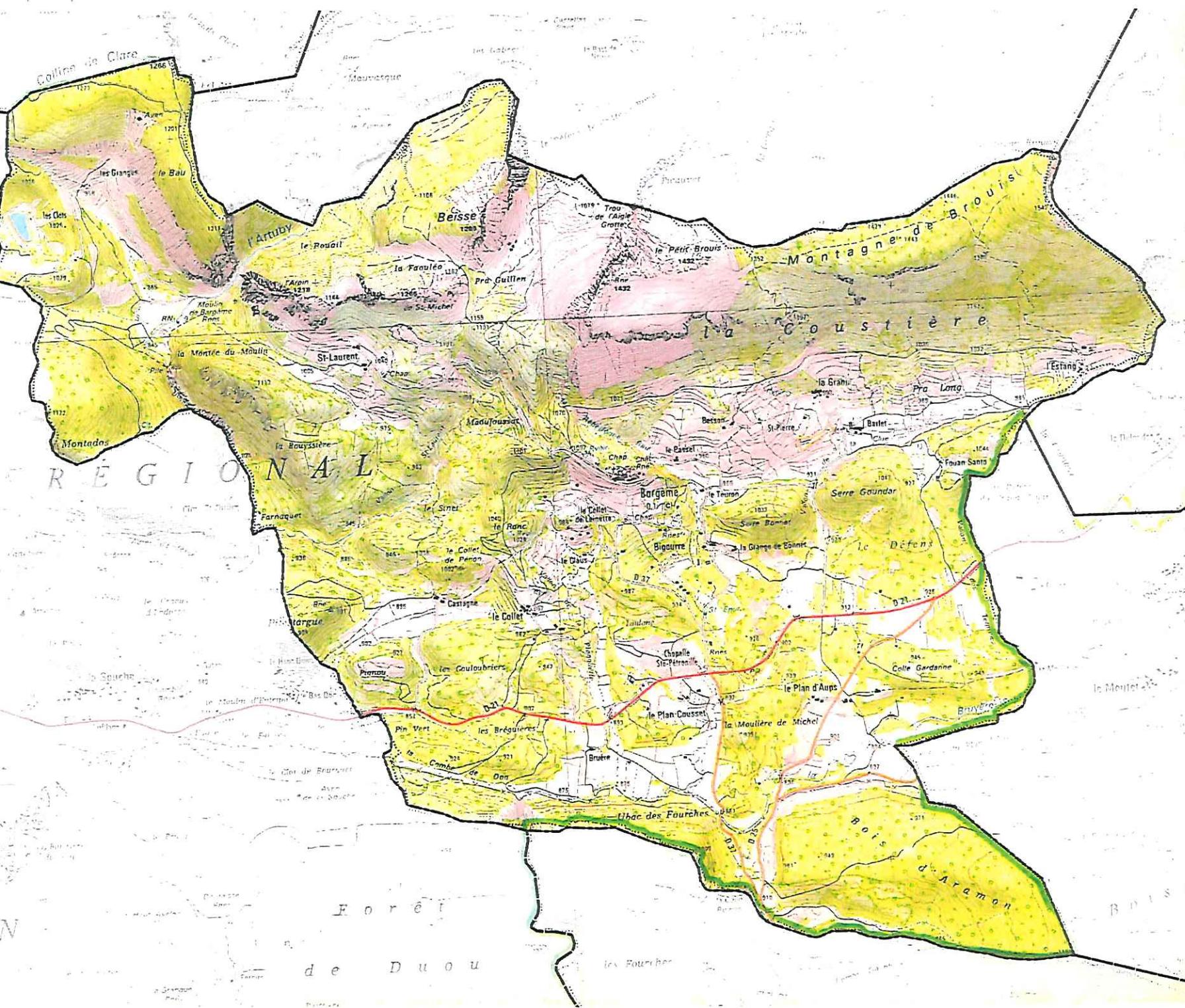
PRÉFET DU VAR

DDTM du Var  
Service environnement forêt

## Zone d'application de la réglementation D.F.C.I

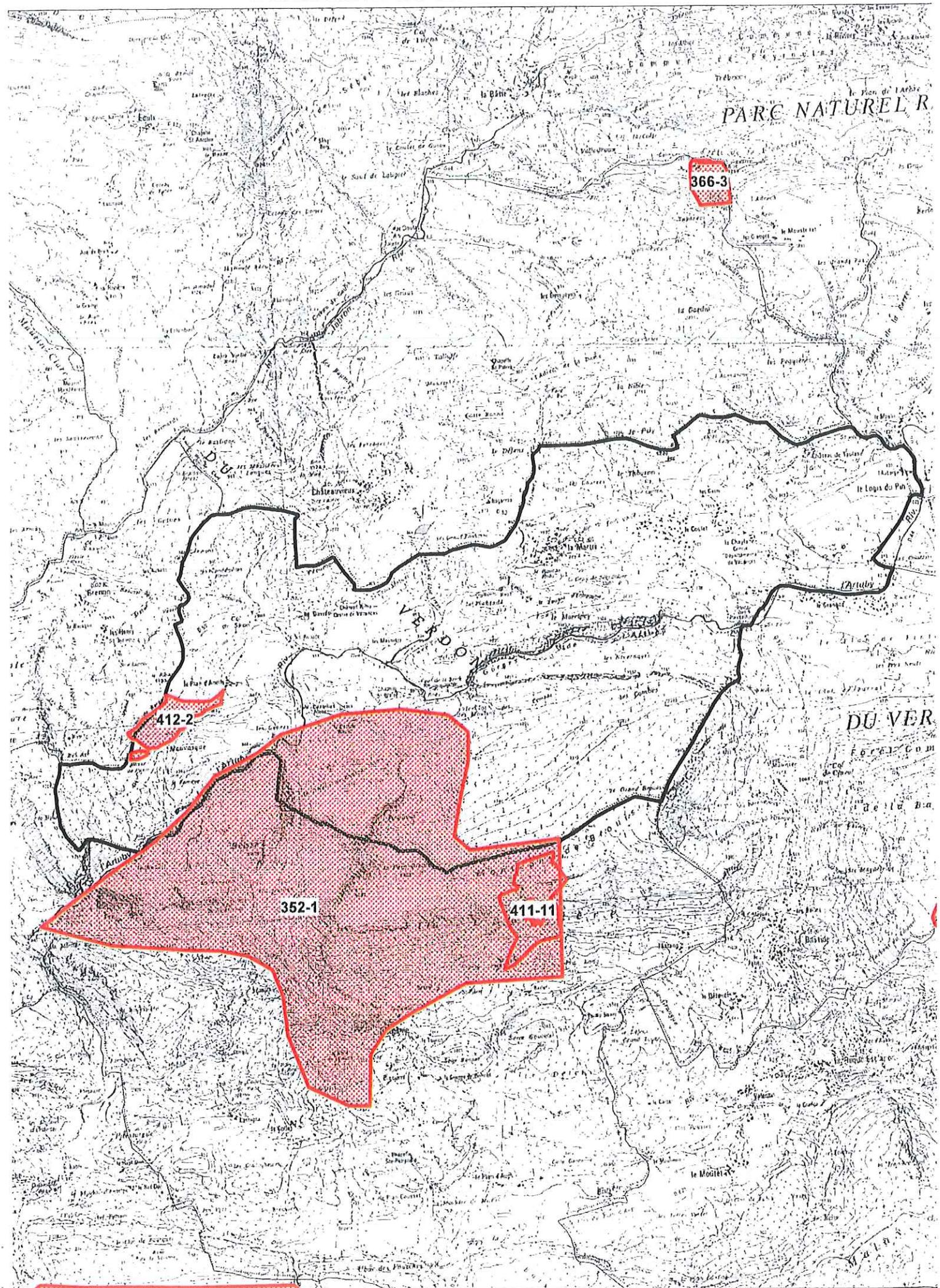
Commune de Bargème

#### Zone d'application de la réglementation D.F.C.I



0 20 40 km

COMMUNE DE DARGUIMIL





## RISQUE NATUREL INONDATION

### DEFINITION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- \*L'inondation de plaine caractérisée par une montée assez lente des eaux, aux débordements du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe souterraine.
- \*L'inondation par crue torrentielle, rapide et puissante liée à des précipitations intenses
- \*L'inondation par ruissellement urbain, très rapide, liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée.

### QUELS SONT LES RISQUES POUR LA COMMUNE DE BARGEME

Le réseau hydrographique de la commune est constitué de torrents de type méditerranéens encaissés au sein de vallons et de gorges.

L'Artuby qui s'écoule à l'ouest de la commune est le cours d'eau principal. Il a formé une clue dans la barre rocheuse entre la Montagne de Clare et le sommet de l'Arpin. Il traverse une petite plaine comportant un ancien Moulin avant de s'écouler dans les gorges de Bargème en direction de Comps sur Artuby. Il peut présenter des risques d'inondation par débordement dans le secteur.

La Bruyère s'écoule au pied de la vallée de Bargème, le long du plateau de Canjuers. Il chemine d'est en ouest. De nombreux affluents (cf carte) sous forme de ruisseaux permanents et temporaires contribuent à alimenter le réseau hydrographique. Les Risques de débordements sont essentiellement situés au Quartier Bruyère et au Lieu-dit « Les moulières de Michel ».

L'Artuby à l'entrée des gorges et le pont de la montée du Moulin

Photo de la Bruyère sur le pont de l'Artuby





## ATLAS DES ZONES INONDABLES

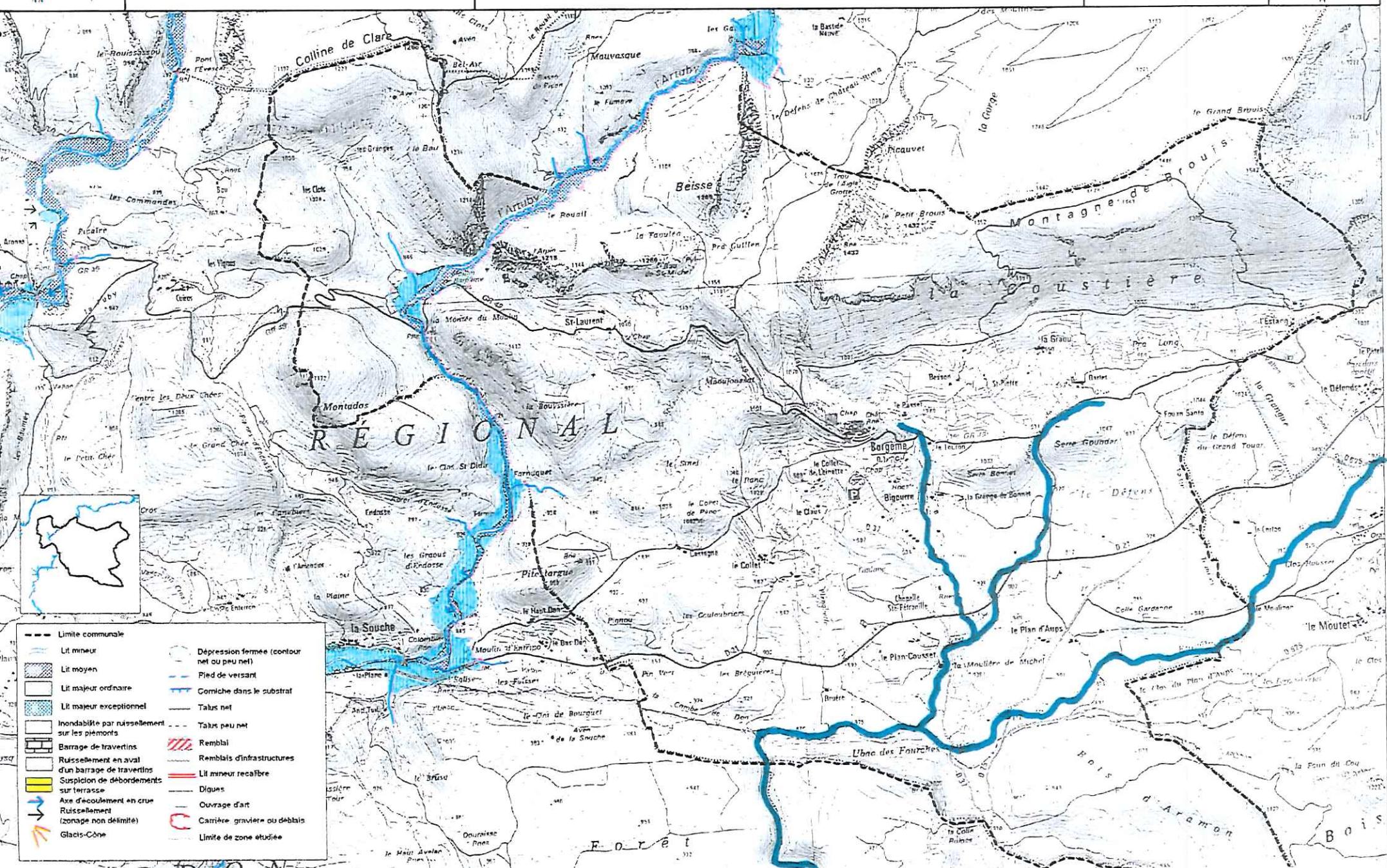
COURS D'EAU L'Artuby

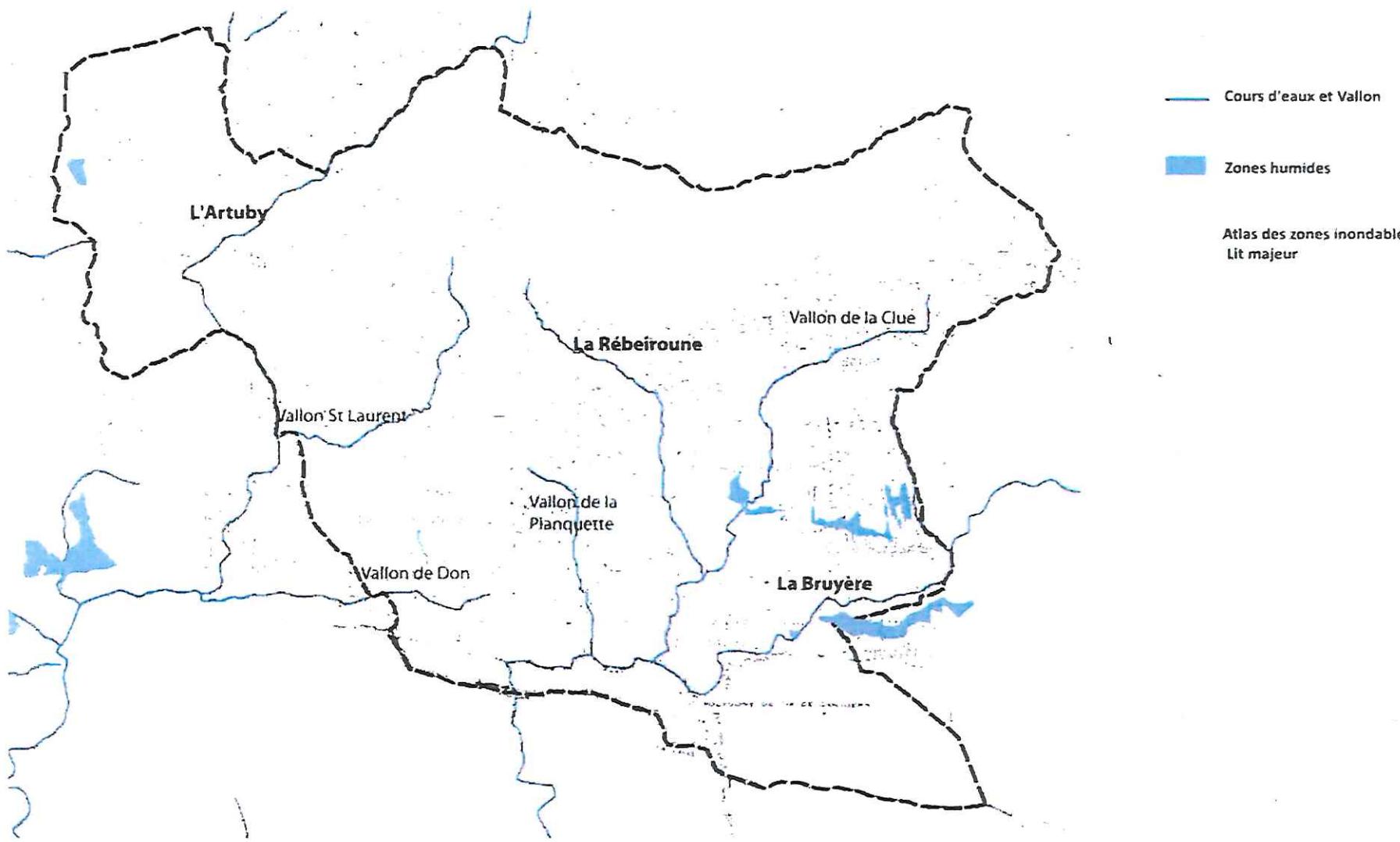
Commune : BARGEME

DECEMBRE 2008

Echelle : 1/ 25000

Source IPSEAU  
SCANSIGN2007







## RISQUE NATUREL MOUVEMENT DE TERRAIN

### DEFINITION DU RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.  
Il est fonction de la nature du sol et de la disposition des couches géologiques.  
Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Il peut se Traduire :

- \*Un affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines
- \*Un phénomène de gonflement ou de retrait des sols lié aux changements d'humidité des sols argileux.
- \*Un tassement de sols compressibles (vase, tourbe, argile..) par surexploitation
- \*Des glissements de terrain par rupture du versant instable
- \*Des écroulements et des chutes de blocs
- \*Des coulées de boues torrentielles
- \*Des glissements ou écroulements sur les côtes et falaises
- \*Une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

### QUELS SONT LES RISQUES POUR LA COMMUNE DE BARGEME

La Surface communale de Bargème est recouverte sur près de 52% par des formations argileuses.

Elle n'est concernée que par les mouvements de terrain de type « Aléa retrait-Gonflement des Argiles »

### S'ORGANISER

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT

#### **En cas d'Eboulement**

- \*Fuir latéralement
- \*Ne pas revenir sur ses pas
- \*Gagner un point en hauteur
- \*Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

\* A l'intérieur d'un bâtiment se mettre à l'abri sous un meuble solide

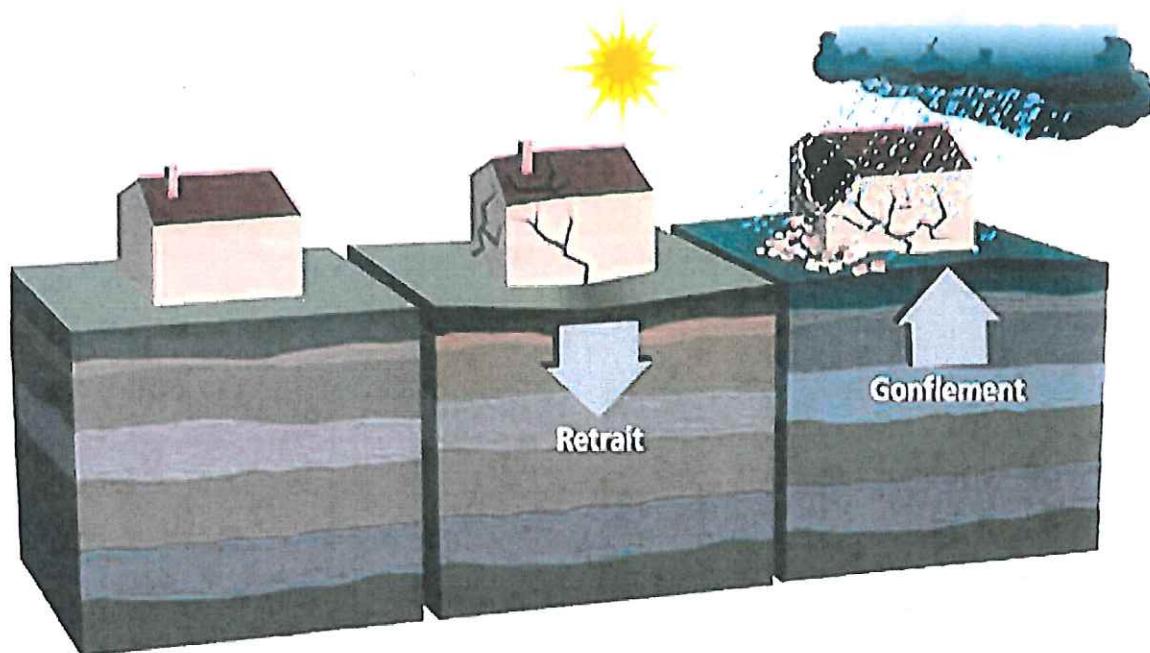
### En cas D'Effondrement

A l'Intérieur :

- \*Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- \*Ne pas y retourner
- \*Ne pas prendre d'ascenseur

A l'extérieur

- \*S'éloigner de la zone dangereuse





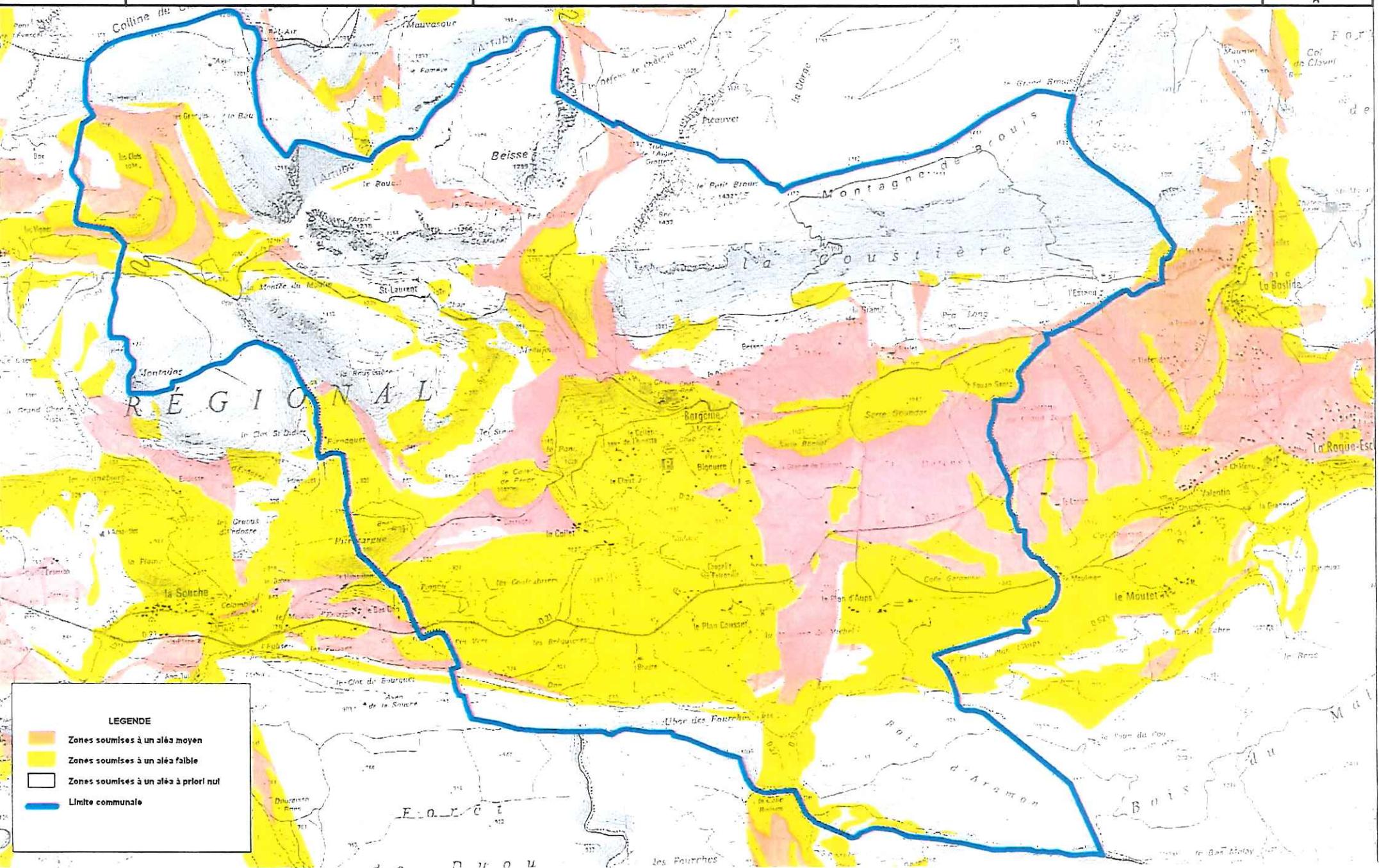
## ALEA RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES

Commune : BARGEME

OCTOBRE 2008

Echelle : 1/ 25000

Source : BRGM - Avril 2007  
SCAN250IGN2007





## RISQUE NATUREL SEISME

### DEFINITION DU RISQUE

Pour l'application des mesures du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de catégorie dite « à risque normal, le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

- Zone 1 : Très faible
- Zone 2 : Faible
- Zone 3 : Modérée
- Zone 4 : Moyenne
- Zone 5 : Forte.

La Commune de BARGEME est située en zone 4, le classement a été mis à jour par Arrêté préfectoral du 20 Mai 2011.

### QUELS SONT LES RISQUES POUR LA COMMUNE DE BARGEME

Les derniers tremblements de terre près de Bargème

Magnitude	Emplacement
1,9	Tremblement de terre à 0,82km de Bargème (France) (/tremblement/tremblement-de-terre/france-bargeme.Fjjxx) il y a 21 ans (21/01/1996 03:16:00 UTC - 21/01/1996 04:16:00)
2,2	Tremblement de terre à 1,84km de Bargème (France) (/tremblement/tremblement-de-terre/france-bargeme.DFCtB) il y a 22 ans (06/12/1994 20:52:38 UTC - 06/12/1994 21:52:38)

### PREVENIR

Chaque citoyen peut participer activement à la prévention du risque sismique par des mesures simples :

- \*S'informer des risques existants auprès de la Mairie
- \*Evaluer la vulnérabilité de son logement face aux risques sismiques
- \*Se préparer à l'éventualité d'un séisme en construisant et renforçant son logement dans le respect des règles parasismiques pour réduire la vulnérabilité en face d'un séisme.

### QUE FAIRE EN CAS DE SECOUSSES

- \*Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit etc... afin de vous protéger des chutes d'objets (étagères, éclats de vitres, objets..)

\*Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments, des fils électriques, sinon vous abriter sous un porche pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierres branches..)

\*Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et des fils électriques, Rester dans le véhicule.

\*Ne pas fuir pendant la secousse.

## PLUS D'INFOs

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site portail thématique dédié à la prévention des risques majeurs

[www.var.pref.gouv.fr](http://www.var.pref.gouv.fr)

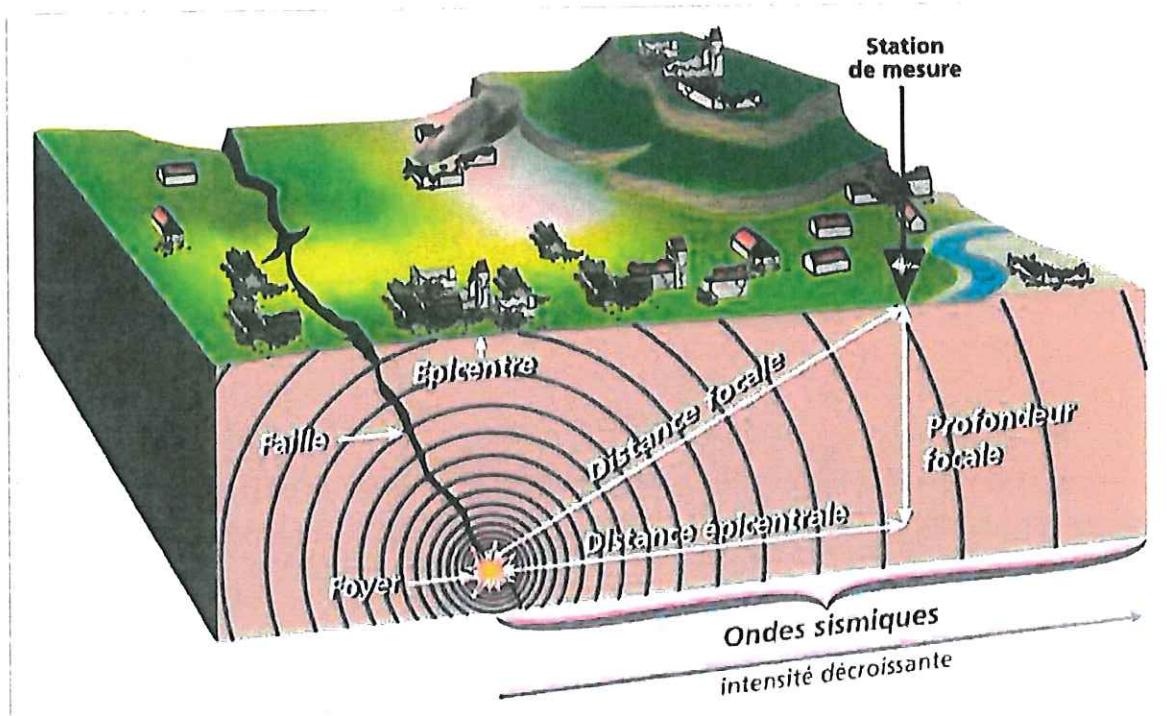
Site de la Préfecture du Var

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Site d'information sur le programme national de prévention des risques sismiques.

[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

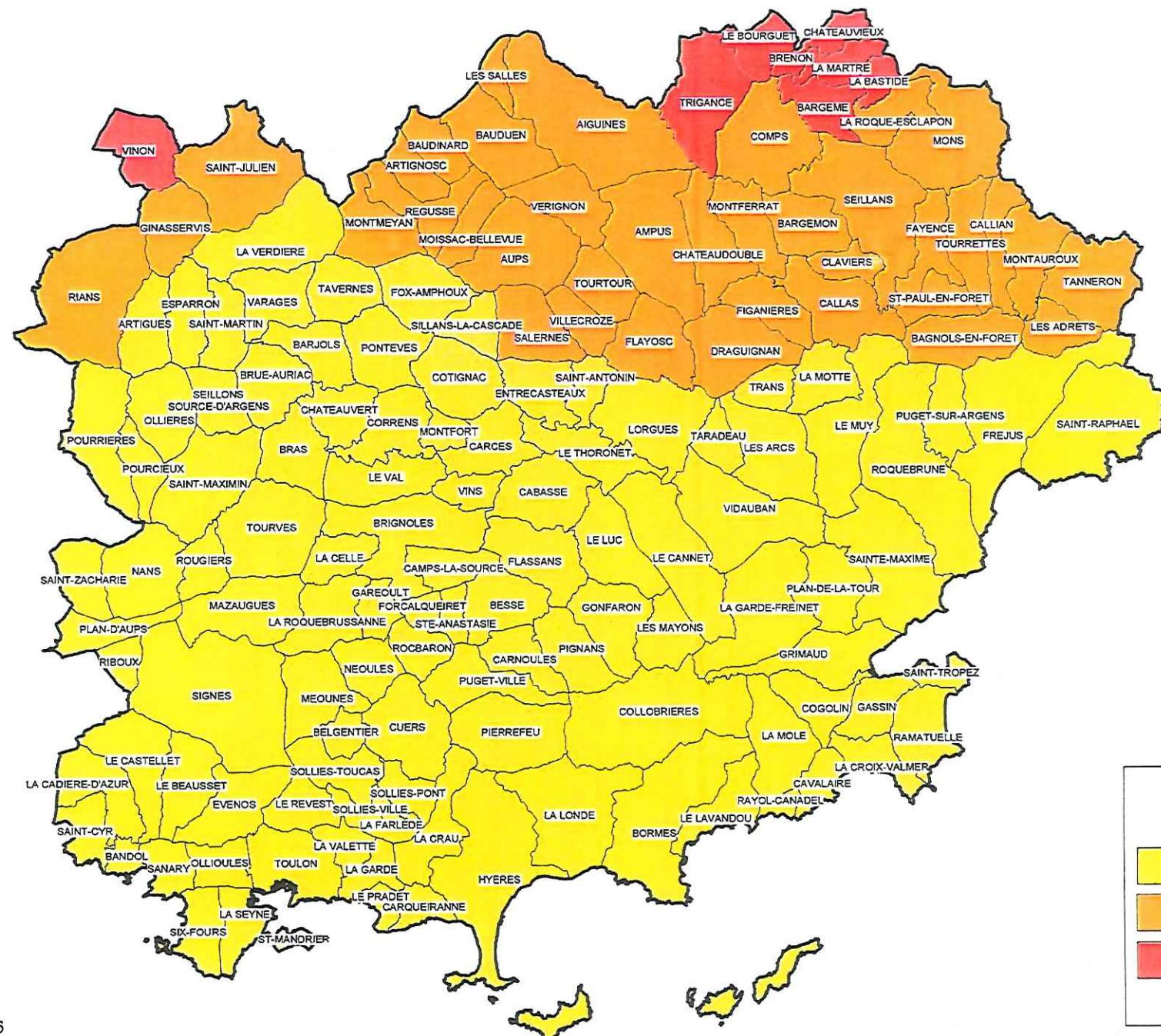
Site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et élus locaux





# ZONES DE SISMICITE DU VAR

## Décret du 22 octobre 2010



### LEGENDE

- Zone de sismicité faible (2)
- Zone de sismicité modérée (3)
- Zone de sismicité moyenne (4)

## RISQUES METEOROLOGIQUES

### NEIGE-FROID-TEMPETE-CANICULE

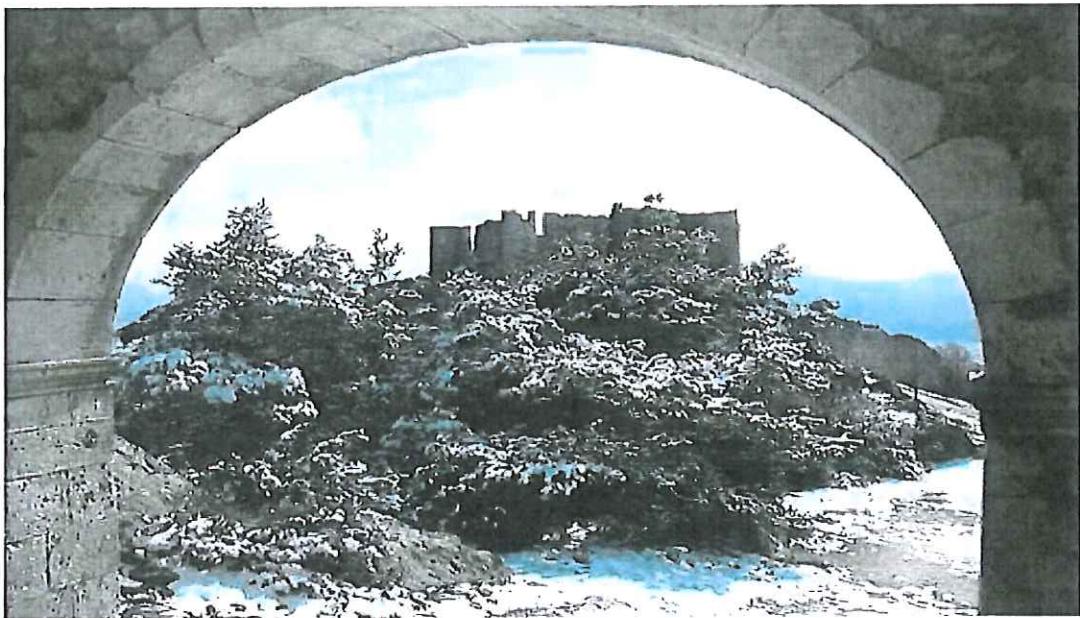


#### DEFINITION

Il s'agit d'épisode de grand froid et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Ils provoquent des perturbations importantes.

#### CONSEIL DE COMPORTEMENT

Ne prenez pas la route, ne stationnez pas sous les lignes électriques, ne montez pas sur un toit, abritez-vous sous un toit solide, écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



#### CONSEQUENCES POSSIBLES DE L'AVIS DE TEMPETE



- \*Des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes
- \*Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les bâtiments, les parcs et plantations (les massifs forestiers peuvent être touchés fortement)
- \*La circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau.

#### CONSEIL DE COMPORTEMENT

Dans la mesure du possible : \*Restez chez vous, mettez-vous à l'écoute des stations Locales

\*Prenez contact avec vos voisins et organisez vous.

### **En cas d'obligation de déplacement :**

- \*Limitez vous au strict indispensable en évitant de préférence les secteurs forestiers
- \*Signalez votre départ et votre destination à vos proches

### **Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche.**

- \*Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- \*N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- \*Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- \*Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

## **LA CANICULE**

La Canicule du mois d'août 2003 est à l'origine d'une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait jamais été atteint en France métropolitaine depuis 1985.  
Nouveau Plan Canicule Eté 2017

### **QUATRE NIVEAUX D'ALERTE**

Les 4 niveaux d'alerte du [Plan National Canicule](#)



#### **Le plan canicule 2017 maintient les 4 niveaux :**

- le « **niveau 1 – veille saisonnière** » carte vigilance verte est activé chaque année du 1er juin au 31 août
- le « **niveau 2 – avertissement chaleur** » carte vigilance jaune. Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS)
- le « **niveau 3 – alerte canicule** » carte vigilance orange. Il est déclenché par les préfets de département
- le « **niveau 4 – mobilisation maximale** » carte vigilance rouge. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Numéro Canicule Info Service

**0 800 06 66 66 - Canicule Info Service**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

[www.gouvernement.fr/risques/canicule](http://www.gouvernement.fr/risques/canicule)

## **CONSEILS DE COMPORTEMENTS**

- \*Si obligation de sortie se protéger au maximum
- \*Passer au moins trois heures par jour dans un endroit frais
- \*Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- \*Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- \*Eviter les sorties aux heures les plus chaudes
- \*Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils sont âgés et vivent seuls.

# RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

## QUELS SONT LES RISQUES POUR LA COMMUNE DE BARGEME

Il existe un risque lié au transport de matières dangereuses (TMD). Ce risque TMD peut se traduire par des explosions et des incendies. A ce jour aucun incident n'est survenu sur le territoire communal.

Les produits dangereux sont nombreux.

Ils peuvent être :

- \*Inflammables-toxiques -explosifs
- \*Corrosifs -Radioactifs



Les principaux dangers sont :

- \*L'incendie suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie
- \*La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion, par contact ou pollution.
- \*L'explosion occasionnée par un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs par ondes de choc.

## **CONSIGNES GENERALES FACE AUX RISQUES TMD**

### **AVANT, SAVOIR IDENTIFIER**

Un convoi de marchandises dangereuses, les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

### **PENDANT SE METTRE A L'ABRI**

Si on est témoin d'un accident : Donner l'alerte aux sapeurs Pompiers (18 ou 112) à la Police ou gendarmerie (17 ou 112) et s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel figure 24h/24 sur les balises.

### **En cas de fuite du Produit :**

- \*Rejoindre le bâtiment le plus proche
- \*Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- \*Ne pas fumer
- \*Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

### **APRES, RESPECTER LES CONSIGNES**

Attendre les Consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.



## RISQUES SANITAIRES

### LA PANDEMIE GRIPPALE

C'est une épidémie qui s'étend sur la quasi-totalité d'une population sur plusieurs continents. Elle est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus grippal contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Exemple : Grippe Aviaire (Virus HSN-2003) - Grippe A (Virus h1n& - Avril 2009)

#### COMMENT L'ATTRAPE-T-ON ?

La Transmission du Virus se fait par

- \*Contamination Directe par les voies respiratoires (tous éternuements postillons)
- \*Contamination indirecte par les mains ou via des objets contaminés.

#### LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Un plan pandémie grippale a été mis en place par le gouvernement visant à éviter ou freiner toute épidémie sur le territoire national, à prévoir et permettre une réponse sanitaire

<http://pandemie-grippale.gouv.fr>

#### RECOMMANDATIONS POUR LES PERSONNES MALADES

- \*Je suis grippé, je dois bien suivre les recommandations et prescriptions du médecin et adopter des mesures d'hygiène pour limiter la transmission à mes proches
- \*Je reste chez moi
- \*Pour éviter la propagation de la grippe au sein de la population et dans mon entourage jusqu'à ce que je sois guéri, Je reste contagieux jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.
- \*Je me repose et bois régulièrement
- \*je porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes. Si je ne porte pas de masque, je me couvre la bouche et le nez lorsque je tousse ou éternue avec un mouchoir à usage unique.
- \*Je surveille les symptômes de la grippe pendant cette période à domicile.

**Si je ressens les symptômes suivants :**Reprise ou augmentation de la fièvre, Maux de Tête, Difficultés respiratoires, Fatigue intense et anormale, J'APPELLE MON MEDECIN TRAITANT OU LE SAMU (15)

### EPIDEMIE DE CHIKUNGUNYA

#### QUELLE MESURE DE LUTTE POSSIBLE ?

Il n'existe ni vaccin ni traitement préventif contre l'infection de chikungunya. Pour lutter contre l'épidémie il existe deux stratégies qui sont complémentaires :  
La Lutte anti-vectorielle, destinée à tuer les moustiques (Larvicide Autocide)  
La Lutte communautaire qui est de la responsabilité de tous.(Prévention-Précautions)